

Image not found or type unknown



Droit d'un sans papier a un mariage

Par **MISS NICE**, le **26/05/2008** à **14:55**

Bonjour Madame, Monsieur,

je suis citoyenne française et je souhaite me marier mais mon compagnon est sans papier et est entré sur le territoire français sous un autre nom que le sien. Je suis aussi enceinte de lui et nous vivons ensemble. Nous avons retiré un dossier à la mairie de notre quartier mais j'ai peur qu'il nous refuse ce mariage ou nous crée des problèmes. pouvez vous me dire quels sont nos droits? que pouvons nous dire afin de justifier notre acte? et quelles sont les démarches à faire afin que sa situation soit régularisée.

je vous prie de croire Madame, Monsieur à mes respectueuses salutations.

Merci d'avance pour votre réponse

bonne journée